

Annonces légales

Etude de M. Charles BOITEL, avoué à Lille, rue d'Angletter, n° 64.

Demande en séparation de biens

Assistance judiciaire (Décision du 6 janvier 1885). Par exploit de Docteur, huissier à Lannoy, en date du vingt-sept janvier 1885.

Il s'agit : Que la dame LAURE DESMONS, épouse de M. Auguste VANDENBULCKE, avec lequel elle demeure à Lys-lez-Lannoy, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

M. Charles BOITEL, avoué à Lille, en ce qui concerne la séparation de biens.

Etude de M. Emile GODRON, avoué, docteur en droit, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, 91.

SÉPARATION DE BIENS

Assistance judiciaire (Décision du 6 janvier 1885). Par exploit de l'huissier Moity, de Lille, en date du 27 janvier 1885, enregistré.

Il s'agit : Que Mme Estelle BONDUES, sans profession particulière, épouse de M. Edmond PILATE, marchand, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Lille, section de Saint-Maurice.

À formé contre le dit sieur Pilate, son mari, et le syndic à la faillite de ce dernier, une demande en séparation de biens.

Emile GODRON, avoué à Lille, est constitué pour le poursuivant.

Pour extrait, Signé : GODRON.

Tribunal de Commerce de Lille

Messieurs les créanciers de la faillite de sieurs HONNART et MONCHAUX, négociants à Arras, et des sieurs HONNART et MONCHAUX, personnellement, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le 31 janvier 1885, à une heure et demie du soir, pour vérifier et affirmer leur créance.

Le Greffier du Tribunal, BROUTIN.

Tribunal de Commerce de Lille

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Adolphe LONGUEPÉE-TELLIER, négociant en vêtements et cultivateur à Attiches, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le 2 février 1885, à dix heures et demie du matin, pour vérifier et affirmer leur créance.

Le Greffier du Tribunal, BROUTIN.

Tribunal de Commerce de Lille

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Adolphe LONGUEPÉE-TELLIER, négociant en vêtements et cultivateur à Attiches, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le 2 février 1885, à dix heures et demie du matin, pour vérifier et affirmer leur créance.

Le Greffier du Tribunal, BROUTIN.

Tribunal de Commerce de Lille

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Adolphe LONGUEPÉE-TELLIER, négociant en vêtements et cultivateur à Attiches, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le 2 février 1885, à dix heures et demie du matin, pour vérifier et affirmer leur créance.

Le Greffier du Tribunal, BROUTIN.

Tribunal de Commerce de Lille

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Adolphe LONGUEPÉE-TELLIER, négociant en vêtements et cultivateur à Attiches, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le 2 février 1885, à dix heures et demie du matin, pour vérifier et affirmer leur créance.

Le Greffier du Tribunal, BROUTIN.

Tribunal de Commerce de Lille

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Adolphe LONGUEPÉE-TELLIER, négociant en vêtements et cultivateur à Attiches, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le 2 février 1885, à dix heures et demie du matin, pour vérifier et affirmer leur créance.

Le Greffier du Tribunal, BROUTIN.

Tribunal de Commerce de Lille

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Adolphe LONGUEPÉE-TELLIER, négociant en vêtements et cultivateur à Attiches, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le 2 février 1885, à dix heures et demie du matin, pour vérifier et affirmer leur créance.

Le Greffier du Tribunal, BROUTIN.

Tribunal de Commerce de Lille

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Adolphe LONGUEPÉE-TELLIER, négociant en vêtements et cultivateur à Attiches, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le 2 février 1885, à dix heures et demie du matin, pour vérifier et affirmer leur créance.

Le Greffier du Tribunal, BROUTIN.

Tribunal de Commerce de Lille

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Adolphe LONGUEPÉE-TELLIER, négociant en vêtements et cultivateur à Attiches, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Lille, salle des faillites, le 2 février 1885, à dix heures et demie du matin, pour vérifier et affirmer leur créance.

Etude de M. COURMONT, notaire à Lille, rue Royale, 41.

VASTE PROPRIÉTÉ

Rue des Capucins, 9 et 9 bis. Compréhension : Maison rue du Molin, 45, occupée par M. Carpentier, rentier. — Maison, rue du Molin, 47, occupée par M. Faillat-Pary, négociant. — Maison, rue du Molin, 49, occupée par M. Dumon, négociant. — Maison, rue des Capucins, 9, occupée par M. Berthaut. Et magasins et Maison, rue des Capucins, 9 bis, occupés par M. Saint-Léger et M. Wahl.

A VENDRE

Le 10 Février 1885, en l'étude de M. COURMONT, rue Royale, 41, à trois heures de l'après-midi. Pour plus de détail voir les affiches et à adresser, rue Royale, 41, à M. COURMONT, notaire.

Etude de M. BERTON, notaire à Lestrem, successeur de M. Daquin.

LESTREM

VILLE DE LILLE

DU BOUZATEUX

La FERME dite « Château d'Amour » et 18 hectares de très bonnes terres en labour et pâturés. Occupé par M. BERTON, notaire à Lestrem, successeur de M. Daquin.

VILLE DE LILLE

A VENDRE

Rue Esquermoise, n° 94

MAISON

L'an 1885, le Mercredi 4 Février, à deux heures de l'après-midi, M. DELEDICQUE, procédera en son étude, à l'adjudication de cette maison.

COMMUNE DE GOMMAPPÉ (P.-de-C.)

A VENDRE

Par adjudication publique à la requête de M. Emile Caron, liquidateur.

Grande Fabrique

DE SURE INDIGÈNE

MAISON DE MAITRE

1 hectare 70 ares

Triple effet, deux fours à chaux. L'an 1885, le Samedi 21 Février, à midi, M. LOZE, notaire, procédera à cette adjudication, en son étude, 16, rue des Trois-Faillies, Arras.

Ventes diverses.

Etude de M. FICQUEU, commissaire-priseur, rue d'Inkermann, n° 68, à Roubaix.

ROUBAIX

152, rue de Lannoy, 152

VENTE PUBLIQUE

d'une quantité considérable de MARCHANDISES

AGENCEMENT DE MAGASIN

COMPRISANT EN : Draperie, Soieries, Tissus divers

CONFECTIONS

Les Lundi 2, Mardi 3, Mercredi 4 et Jeudi 5 Février 1885, chaque jour à neuf heures précises du matin, et deux heures de relevée.

M. FICQUEU, commissaire-priseur, à Roubaix, procédera à cette vente, à la requête de M. Bourgeois, avoué-adjoint, demeurant à Roubaix, syndic à la dite faillite, suivant autorisation donnée par M. Droulers-Prouvost, juge-commissaire.

Succession de M. l'abbé Manier

TABLEAUX ANCIENS

Berghem Breugel, Devos, Kleintz, Le Guin, Ligotzi, Jean Steen, Vanlerberghe, etc.

GRAVURES ANCIENNES

Tableaux divers et gravures (objets religieux et autres) de la Chine, faïences anciennes, table à allonges en noyer, stéréoscope avec vues, chevalets de peintre, boîte avec service complet en bois pour vingt-quatre personnes, vaisselle, batterie de cuisine, cuisinière, linge, etc.

Mobilier. — Bureau, guéridon, table à jeu, console, lit, table de nuit, le tout en acajou; lits, literie, fauteuils, chaises, cave à liquides, pendules, coupe en porcelaine de Chine, faïences anciennes, table à allonges en noyer, stéréoscope avec vues, chevalets de peintre, boîte avec service complet en bois pour vingt-quatre personnes, vaisselle, batterie de cuisine, cuisinière, linge, etc.

Argenterie et bijoux. — Cinq couverts, cinq cuillères à café, louche, cuillère à sucre, rond, boutons en argent avec manche en nacre, coquetier en vermeil. Une montre en or et une autre en bronze d'aluminium.

VENTE

aux enchères publiques, sans attribution de qualité

A LILLE

Hôtel des Commissaires-Priseurs

N° 3, rue de Valenciennes

Le Mardi 3 Février 1885, à deux heures, et le Mercredi 4 Février, à dix heures et à deux heures, M. SERPETTE, commissaire-priseur, rue Jacquemart-Gadée, 76; M. WIDORCK, expert, peintre, 61, rue d'Arras.

EXPOSITION des Tableaux et des Livres, le mardi 2 février, de dix heures à midi, et de deux heures à cinq heures.

Ordre de la vente :

Le Mardi, à deux heures, les Tableaux et Gravures;

Le Mercredi, à dix heures, la Vaisselle, la Batterie de cuisine, le Linge, le Mobilier et à deux heures, continuation de la vente du Mobilier, les Appareils de photographie, l'Argenterie et les Livres.

Le Mercredi, à dix heures, les Tableaux et Gravures;

Le Jeudi, à deux heures, les Tableaux et Gravures;

Le Vendredi, à dix heures, la Vaisselle, la Batterie de cuisine, le Linge, le Mobilier et à deux heures, continuation de la vente du Mobilier, les Appareils de photographie, l'Argenterie et les Livres.

Le Samedi, à dix heures, les Tableaux et Gravures;

Le Dimanche, à deux heures, les Tableaux et Gravures;

Le Lundi, à dix heures, la Vaisselle, la Batterie de cuisine, le Linge, le Mobilier et à deux heures, continuation de la vente du Mobilier, les Appareils de photographie, l'Argenterie et les Livres.

Le Mardi, à dix heures, les Tableaux et Gravures;

Le Mercredi, à deux heures, les Tableaux et Gravures;

Le Jeudi, à dix heures, la Vaisselle, la Batterie de cuisine, le Linge, le Mobilier et à deux heures, continuation de la vente du Mobilier, les Appareils de photographie, l'Argenterie et les Livres.

Le Vendredi, à dix heures, les Tableaux et Gravures;

Château-Peyraumont 1874.

5 290 — Château-Peyraumont 1874.

6 38 — Château-Peyraumont 1874.

7 115 — Château-Peyraumont 1874.

8 38 — Château-Peyraumont 1874.

Le Samedi 31 Janvier 1885, à deux heures et demie, M. Charles LESAGE, commissaire-priseur, rue des Stations, 9, procédera à cette vente.

M. Lesage, négociant en vins, rue du Mont-de-Piété, 4, chargé de la vente de ces vins, prendra des commissions.

On indiquera avant l'adjudication l'endroit où se trouvent les vins, dont la distribution se fera le mardi 3 février, à partir de neuf heures du matin.

Etude de M. VALENDUQUOY, notaire à Lannoy.

WILLEMS, au Marais Sur les propriétés de Madame Watinne-Bosset.

I. - BEAUX TAILLIS

d'Amouilles, Sallignes et Frénes, sur pied

II. - 80 BEAUX ORMES

250 petits Peupliers

A VENDRE

L'an 1885, le Mardi 3 Février, à onze heures du matin, M. VALENDUQUOY, notaire à Lannoy, procédera, sur les lieux, à la vente de ces arbres.

Il sera accordé crédit moyennant caution.

Réunion chez M. Trial, gardien, 00000

Etude de M. VALENDUQUOY, notaire à Lannoy.

LEERS-FRANCE

Près du pont Grimonpont

1° Sur un verger, propriété de M. Durieux

2° Sur un verger, propriété de M. Durieux

3° Sur un verger, propriété de M. Durieux

4° Sur un verger, propriété de M. Durieux

5° Sur un verger, propriété de M. Durieux

6° Sur un verger, propriété de M. Durieux

7° Sur un verger, propriété de M. Durieux

8° Sur un verger, propriété de M. Durieux

9° Sur un verger, propriété de M. Durieux

10° Sur un verger, propriété de M. Durieux

11° Sur un verger, propriété de M. Durieux

12° Sur un verger, propriété de M. Durieux

13° Sur un verger, propriété de M. Durieux

14° Sur un verger, propriété de M. Durieux

15° Sur un verger, propriété de M. Durieux

16° Sur un verger, propriété de M. Durieux

17° Sur un verger, propriété de M. Durieux

18° Sur un verger, propriété de M. Durieux

19° Sur un verger, propriété de M. Durieux

20° Sur un verger, propriété de M. Durieux

21° Sur un verger, propriété de M. Durieux

22° Sur un verger, propriété de M. Durieux

49 ORMES

d'une beauté et d'une grosseur remarquables

ET 6 CHÊNES

Sur le verger de la ferme de M. Frédéric Leroy.

UN GROS CHÊNE

ayant plus de trois mètres de circonférence.

Convenables aux nacelliers, charpentiers et menuisiers

A VENDRE

L'an 1885, le Lundi 9 Février, à onze heures du matin, M. VALENDUQUOY, notaire à Lannoy, procédera, sur les lieux, à la vente de ces arbres.

Crédit moyennant caution.

Réunion sur le verger de M. Durieux.

Etude de M. VALENDUQUOY, notaire à Lannoy.

LEERS-FRANCE

A front du pavé allant du Trié du Quesnoy à la frontière, sur des propriétés appartenant à M. Julien Lagache. Occupation de MM. et Mlle Ducallion frères et sœur.

44 BEAUX ORMES

dont la plupart ont 2 mètres de circonférence

Propres aux Charrois, Charpentiers, Menuisiers, etc.

A VENDRE

L'an 1885, le Lundi 9 Février, à onze heures du matin, M. VALENDUQUOY, notaire à Lannoy, procédera sur les lieux à la vente de ces arbres.

Crédit moyennant caution.

Transport facile.

Réunion à la ferme de MM. et Mlle Ducallion.

Etude de M. VALENDUQUOY, notaire à Lannoy.

LEERS-FRANCE

Près du pont Grimonpont

1° Sur un verger, propriété de M. Durieux

2° Sur un verger, propriété de M. Durieux

3° Sur un verger, propriété de M. Durieux

4° Sur un verger, propriété de M. Durieux

5° Sur un verger, propriété de M. Durieux

6° Sur un verger, propriété de M. Durieux

7° Sur un verger, propriété de M. Durieux

8° Sur un verger, propriété de M. Durieux

9° Sur un verger, propriété de M. Durieux

10° Sur un verger, propriété de M. Durieux

11° Sur un verger, propriété de M. Durieux

12° Sur un verger, propriété de M. Durieux

13° Sur un verger, propriété de M. Durieux

14° Sur un verger, propriété de M. Durieux

15° Sur un verger, propriété de M. Durieux

16° Sur un verger, propriété de M. Durieux

17° Sur un verger, propriété de M. Durieux

18° Sur un verger, propriété de M. Durieux

Demandes et offres

D'EMPLOI

AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL

Toute réponse envoyée au bureau du journal doit porter sur l'enveloppe soit les initiales indiquées dans l'annonce qu'elle concerne, soit le numéro de cette annonce. Ces lettres et lettres sont remises sans être ouvertes aux personnes intéressées.

UN COMPTABLE expérimenté, demandant à Paris, désire avoir la représentation de différents articles pour cette place. Références de premier ordre. — Réponse au Bureau du journal, sous les lettres A. Z. 27303-10198

UN ANCIEN INDUSTRIEL demeurant à Paris, désire avoir la représentation de différents articles pour cette place. Références de premier ordre. — Réponse au Bureau du journal, sous les lettres A. Z. 27303-10198

UN VERTÉBRÉ parfaitement au courant de la partie et muni des meilleures références, cherche un ou plusieurs commanditaires pour monter une filature de laine cardée, soit à Roubaix soit à Tourcoing. — Adressez lettres à D. P. bureau de l'Administration, à Verviers (Belgique). n.o.—10109

EMPLOI. Un jeune homme capable, public, bonne références, fort pers 3 à 4,000 fr., demande un emploi. — S'adresser au bureau du journal. 303.11.—10155

OBJET PERDU. Il a été perdu un bracelet en or, de la rue de la Coque-François à la Grande-Place. Prière de le rapporter au bureau du commissaire. Bonne récompense. n. 29,30,31—10150

Location de service de table

Porcelaines, Cristaux, Verres, Faïences, Poteries, Bouillottes et Bouteilles

M. HOFFMANN - DUPONT

11, rue Saint-Georges

ROUBAIX 30545

BUFFON. Œuvres complètes, précédées d'une introduction de M. de Lamoignon, par J. L. de Lamoignon, et suivies de la Correspondance générale de Buffon. 10 volumes, chez gravés sur acier et colorés à la main et 8 portraits sur acier 14 forts vol. gr. in-8. Prix : 200 fr., par colis 10 fr. par colis. — Librairie A. PILAT, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Librairie de Firmin-Didot & Co

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT

60, Rue Jacob, à PARIS

WALTER SCOTT

ILLUSTRÉ

TRADUCTION NOUVELLE

Il parait un livraisons chaque semaine.

Le Héros, 0 fr. 50 centimes.

Le Facile, (trois livraisons), 1 fr. 50.

Abonnement pour trois mois 7 fr. 50; six mois, 15 fr.

ON NE TOUSSE PLUS

BOURBONS GRAMONT

AVOUCER, agréés à la Cour de Cassation, ont fondé de suite et par leurs soins, un remède qui agit sur les bronches et les capillaires, et qui est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches, et qui est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches.

Le remède est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches, et qui est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches.

Le remède est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches, et qui est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches.

Le remède est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches, et qui est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches.

Le remède est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches, et qui est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches.

Le remède est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches, et qui est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches.

Le remède est le seul qui agit sur les capillaires et les bronches, et qui est le seul qui agit sur les